

Saint Ouen Marchefroy. Conseil Municipal du vendredi 06 décembre 2013.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le six décembre deux mil treize à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Sont Présents : LEFRANCOIS Christine, Isabelle BERARD , BONTE Joël, Jean Dominique CLEMENT, FRANCOIS Thierry, FORT François, Gérard LESUEUR, PAIN Jacques, SAVAL Gérald, SIMON Marc

Absent excusé : Me Isabelle BERARD pouvoir Me Christine LEFRANCOIS, Mr Jacques PAIN pouvoir Mr Gérard LESUEUR

Secrétaire de séance : Me Christine LEFRANCOIS

Date de convocation : le 20 novembre 2013

Syndicat du regroupement pédagogique des bords de Vesgre

Délégués Isabelle Bérard , Gérald Saval ;

Le conseil syndical s'est réuni le 28 novembre 2013. Compte tenu de l'adoption des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée, les délégués ont adopté les modifications des horaires de service des agents du SIRP qui interviennent dans le Temps d'Activité Périscolaire (T.A.P.). L'augmentation de ces horaires est équivalente à un agent à temps plein.

La mise en place et le suivi du T.A.P. est assuré par un comité de pilotage qui se réunit régulièrement. Le bilan qualitatif réalisé à l'issue du questionnaire adressé aux parents d'élèves fin octobre montre un résultat globalement positif, notamment pour les élèves de primaire. La gestion de ces activités est particulièrement lourde. Compte tenu de l'accroissement de la charge de travail occasionnée par l'adoption des nouveaux rythmes scolaires, plusieurs modifications sont envisagées par le comité de pilotage et entreront en application pour la prochaine période. La première concerne le renforcement du secrétariat par un nouvel agent, au 1er décembre. La seconde touche à la durée des activités proposées pour lesquelles sera privilégiée l'annualité.

. Délibérations diverses

indemnités du receveur (Mr FAYOL) :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an à Mr FAYOL Christian à compter de sa prise de fonction le 15/03/2013. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée au Receveur municipal. Il lui sera accordé également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €.

- renouvellement du contrat SEGILOG (informatique)

pour une durée de 3 ans.

le coût total sur 3 ans : 5 070 € HT soit 1 690 €/an.

Subventionné à 30 % par le fonds départemental de péréquation sur la base de 4 563 € (soit pour 3ans = 1 369 €).

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ce renouvellement

Fonds Départemental de Péréquation

Demande de subvention au titre du FDP (fonds départemental de péréquation) pour toutes les dépenses d'investissement réalisées en 2013.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander la subvention au titre du FDP.

. Le carnet de St Ouen Marchefroy

Naissance

- Jules HARDEMAN est né le 16 novembre 2013

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations aux parents

La séance est levée à 23h30

DUMAS Philippe

. Horaires d'ouverture de la Mairie.

Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :

Lundi : 10 h – 16 h Vendredi : 14 h 30 – 17 h Samedi : 11 h 30 – 13 h

Tél / Fax : 02 37 82 04 53

Courrier électronique: mairie.saintouenmarchefroy.wanadoo.fr

Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>

Médiathèque de Berchères sur Vesgre :

Lundi : 17h- 19h

Mercredi : 16h – 19h

Samedi : 10h30 – 12h30 / 17h – 19h

Tel : 02 37 65 98 92